



## 54<sup>e</sup> session de la Commission d'experts du RID

Le 25 mai 2016 se tiendra à Berne la 54<sup>e</sup> session de la Commission d'experts du transport de marchandises dangereuses (Commission d'experts du RID).

La Commission d'experts du RID est l'organe de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) chargé de décider des modifications au Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID – Appendice C à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires [COTIF]), dont une nouvelle édition paraît tous les deux ans. En vertu de la directive 2008/68 de l'UE relative au transport intérieur des marchandises dangereuses, les prescriptions du RID doivent également être appliquées en trafic national des États membres de l'UE, de sorte que les modifications au RID ont pour conséquence directe une modification du droit national.

À sa 54<sup>e</sup> session, la Commission d'experts du RID aura pour tâche d'approuver toutes les modifications au RID préparées par son groupe de travail en 2014, 2015 et 2016 en vue d'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

